

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 17 mai 2024

Délibération n° BU_20240517_01

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 2 mai 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Guy AIRIAU.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Marché n° 202401CURAGEMD « Curage en marais doux » - Choix du prestataire

Annexe : Tableau d'analyse des offres - Classement

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2024 du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour les travaux de curage en marais doux, sur un linéaire de 5 016 m d'écours d'intérêt collectif.

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel global est de 52 510 € HT.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés passés selon la procédure adaptée, des accords cadre, des conventions, des contrats et des devis, supérieurs ou égaux au montant stipulé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Président expose au Bureau le rapport d'analyse des offres et propose, au vu du prix des prestations et de la valeur technique, de retenir l'offre de la SARL PERROCHEAU DUPE TP pour un montant de 53 232,15 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide, pour la réalisation du marché 202401CURAGEMD « Curage en marais doux », de retenir l'offre de la SARL PERROCHEAU DUPE TP pour un montant de 53 232,15 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET

MARCHE "202401CURAGEMD - CURAGE EN MARAIS DOUX"

Analyse des offres

Classement des offres

CLASSEMENT	PRESTATAIRE	PRIX DES PRESTATIONS (HT)	NOTE GLOBALE SUR 100	NOTE FINANCIERE sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60
1	PERROCHEAU-DUPE SARL (85 - LE FENOILLER)	53 232.15 €	100	40	60

Fabien BRIDONNEAU, Technicien.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 17 mai 2024

Délibération n° BU_20240517_02

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 2 mai 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Guy AIRIAU.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Marché n° 202402MORPHOCE « Restauration morphologique des cours d'eau » - Choix du prestataire

Annexe : Tableau d'analyse des offres - Classement

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2024 du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour des travaux de restauration morphologique des cours d'eau, sur un linéaire de 4 040 m.

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel global est de 450 000 € HT.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés passés selon la procédure adaptée, des accords cadre, des conventions, des contrats et des devis, supérieurs ou égaux au montant stipulé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

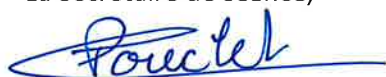
Monsieur le Président expose au Bureau le rapport d'analyse des offres et propose, au vu du prix des prestations et de la valeur technique, de retenir l'offre de la SARL PERROCHEAU DUPE TP pour un montant de 466 934,95 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide, pour la réalisation du marché 202402MORPHOCE « Restauration morphologique des cours d'eau », de retenir l'offre de la SARL PERROCHEAU DUPE TP pour un montant de 466 934,95 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

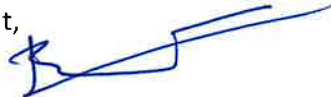
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET

MARCHE "202402MORPHOCE - RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU"

Analyse des offres
Classement des offres

CLASSEMENT	PRESTATAIRE	PRIX DES PRESTATIONS (HT)	NOTE GLOBALE SUR 100	NOTE FINANCIERE sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60
1	SARL PERROCHEAU DUPE TP (85 - LE FENOILLER)	466 934.95 €	86	33	53
2	GROUPEMENT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE COLAS FRANCE - ETABLISSEMENT DE LA ROCHE SUR YON (MANDATAIRE) (85 - LA ROCHE SUR YON) SARL BROSSEAU PAYSAGISTE (85 - MONTAIGU VENDEE)	790 286.30 €	79	19	60
3	LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES (85 - MONTAIGU VENDEE)	383 631.00 €	76	40	36

Ludovic PRIOU, Technicien Principal.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 17 mai 2024

Délibération n° BU_20240517_03

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 2 mai 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Guy AIRIAU.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Marché n° 202304AMENAGMS « Aménagements en marais salé » - Avenant n° 01

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau du 30 juin 2023, l'entreprise PERROCHEAU DUPE TP a été retenue pour la réalisation du marché n° 202304AMENAGMS « Aménagements en marais salé », pour un montant de 87 772,00 € HT.

Il précise que dans le cadre de ces travaux, différentes modifications sont nécessaires afin :

- d'ajouter deux prix pour de nouvelles prestations :

N°prix	Libellé du prix/Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
1-09	Suppression de la pêcherie au niveau du nœud hydraulique	F	1	3 540.80 €	3 540.80 €
1-10	Prélèvement de terres et mise en œuvre en renforcement de digues	F	1	5 889.50 €	5 889.50 €

- de modifier certains prix ou prestations prévus dans le marché :

N°prix	Libellé du prix/Désignation des travaux	Unité	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Montant H.T.
1-02	Réhabilitation de la prise d'eau aval (variante clapet PVC)	F	1	13 785.00 €	13 785.00 €
1-04	Remplacement de la buse reliant l'étier au nœud hydraulique (variante clapet PVC)	F	1	2 879.00 €	2 879.00 €
2-03	Fourniture, transport et pose d'une buse haute d'empoissonnement	F	2	920.00 €	1 840.00 €

- de supprimer le site n° 3 : Marais du Fenouiller, correspondant aux prix 3-01 à 3-12, soit 29 892,50 € HT.

.../...

- 2 -

Afin de prendre en compte ces modifications, Monsieur le Président propose d'établir un avenant au marché intégrant les éléments exposés ci-dessus et portant le montant total du marché à 67 362,80 € HT, soit une diminution de 20 409,20 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 01 au marché n° 202304AMENAGMS « Aménagements en marais salé ».

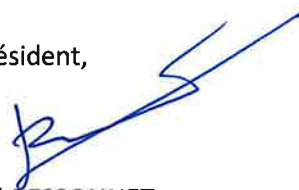
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 17 mai 2024

Délibération n° BU_20240517_04

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 mai à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 2 mai 2024.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Guy AIRIAU.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Restauration de digues en marais salé - Choix du prestataire

Annexe : Tableau d'analyse des offres - Classement

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2024 du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée pour les travaux de restauration de digues en marais salé.

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel global est de 43 340 € HT.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés passés selon la procédure adaptée, des accords cadre, des conventions, des contrats et des devis, supérieurs ou égaux au montant stipulé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Président expose au Bureau le rapport d'analyse des offres et propose, au vu du prix des prestations et de la valeur technique, de retenir l'offre de THOUZEAU SARL pour un montant de 43 405,00 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide, pour la réalisation de restauration de digues en marais salé, de retenir l'offre de THOUZEAU SARL pour un montant de 43 405,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET

CONSULTATION "RESTAURATION DE DIGUES EN MARAIS SALES"

Analyse des offres Classement des offres

Envoyé en préfecture le 22/05/2024
Reçu en préfecture le 22/05/2024
Publié le **24 MAI 2024** 
ID : 085-258501923-20240517-BU_20240517_04-DE

CLASSEMENT	PRESTATAIRE	PRIX DES PRESTATIONS (HT)	NOTE GLOBALE SUR 100	NOTE FINANCIERE sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60
1	THOUZEAU SARL (85 - BEAUVOIR SUR MER)	43 405.00 €	95	40	55
2	SARL PERROCHEAU-DUPE TP (85 - LE FENOILLER)	53 978.50 €	92	32	60
3	DTM MERCERON (85 - NOTRE-DAME-DE-RIEZ)	57 327.50 €	30	30	0

Ludovic PRIOU, Technicien Principal.

